**Activité 1 - Incompréhension**

Le concept de progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada est souvent mal compris par les étudiants et par les individus en général. Certains individus pensent que s'ils entrent dans une tranche d'imposition plus élevée, l'intégralité de leur revenu sera taxée à ce taux plus élevé, ce qui peut sembler injuste.

Afin de reformuler ce concept mal compris, voici une analogie dont j’utiliserais : Imaginez que l'impôt sur le revenu soit comme une boîte de bonbons avec plusieurs couches. Chaque couche représente une tranche d'imposition différente qui peut seulement contenir un nombre limité de bonbons, et chaque bonbon est une partie du revenu. Les tranches d'imposition plus basses sont les premières couches, tandis que les tranches plus élevées sont les couches supérieures. L'idée est que chaque bonbon dans la boîte est taxé à un taux correspondant à la couche dans laquelle il se trouve.

Maintenant supposons que les bonbons représentent le revenu d’un particulier. La première couche représente par exemple 50 000 $, et le taux d'imposition est de par exemple 10%. Si vous gagnez 40 000 $, tous les bonbons (revenu) sont dans la première couche, et chacun d'eux est taxé à 10%. Maintenant, si le revenu est de 60 000 $, seuls les bonbons qui dépassent la limite de la première couche (10 000 $) sont taxés à un taux plus élevé, par exemple, 20%, tandis que les bonbons dans la première couche restent à 10%.

Dans cette représentation, les bonbons inférieurs (revenu plus bas) sont dans la première couche et sont taxés à un taux plus bas, tandis que les bonbons supérieurs (revenu plus élevé) sont dans la couche supérieure et sont taxés à un taux plus élevé. Cela montre visuellement comment la progressivité de l'impôt fonctionne, illustrant que seule la partie du revenu qui dépasse une certaine limite est taxée à un taux plus élevé.